

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Site web: www.au.int

SC19692 - 143/12/15/15

CONSEIL EXECUTIF
Trente-et-unième session ordinaire
27 juin – 1^{er} juillet 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1031(XXXI)
Original : anglais

**RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)**

I. INTRODUCTION

1. L'année 2016/2017 aura incontestablement été une année chargée pour l'ECOSOCC pour diverses raisons, dont la deuxième Assemblée générale de l'ECOSOC et l'élection de son Comité permanent, l'élaboration de son premier plan stratégique et de sa stratégie de communication, l'opérationnalisation des sections nationales de l'ECOSOCC, le transfert du siège du Secrétariat de l'ECOSOCC, l'élaboration et l'amendement des documents stratégiques importants tels que le Règlement intérieur du Comité permanent, le Règlement intérieur du Comité de discipline et le Règlement intérieur du Comité de vérification des pouvoirs, le code de déontologie et l'amendement des Statuts de l'ECOSOCC. Le présent rapport traite brièvement de la mise en œuvre des différents aspects mentionnés ci-dessus.

II. DEUXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2. L'article 9 (3) des Statuts de l'ECOSOCC stipule que l'Assemblée générale se réunit en session ordinaire tous les deux (2) ans et peut se réunir en sessions extraordinaires dans les conditions énoncées dans le Règlement intérieur de l'organe; et l'article 9(4b) dispose que le mandat du Bureau de l'ECOSOCC est de deux (2) ans. Conformément aux dispositions statutaires, la deuxième session de la deuxième Assemblée générale permanente de l'ECOSOC s'est tenue au Caire (Egypte) du 27 au 31 mars 2017. Au cours de la session, de nouveaux membres (provenant de pays non représentés) ont été admis à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC et de nouveaux membres du Bureau et du Comité permanent ont été élus pour exécuter le mandat et les activités de l'organe.

3. Les élections ont abouti à l'entrée en fonctions de 16 nouveaux membres représentant 14 États membres aux niveaux national, régional et continental; et de quatre membres ex-officio nommés par le Président de la Commission de l'UA conformément aux articles 4 (1d) et 5 (4) des Statuts de l'ECOSOCC. Au total, 20 nouveaux membres ont prêté serment à l'Assemblée générale; ce qui constitue un grand pas en avant dans la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif d'élargir l'adhésion à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC à tous les États membres de l'Union.

4. L'Assemblée générale a été marquée par l'organisation et le bon déroulement des élections des membres du Comité permanent, qui est constitué du Bureau et des présidents des groupes sectoriels. À l'issue du processus électoral, les membres suivants ont été élus pour un mandat de 2 ans.

Bureau

1. Président – M. Richard Ssewakiryanga (Afrique de l'Est)
2. Vice-présidente - Madame Fatma Mehdi Hassam (Afrique du Nord)
3. Vice-président - M. Patson Malisa (Afrique australe)
4. Vice-présidente - Madame Khady Fall Tall (Afrique de l'Ouest)
5. Vice-président - M. Alain Blaise Batongue (Afrique centrale)

Présidents des groupes sectoriels

1. Paix et sécurité: M. Ngalim Eugene (Cameroun)
2. Affaires politiques: M. Abozer Elmana Elligai (Soudan)
3. Affaires sociales: Dr Tunji Asaolu (Nigeria)
4. Ressources humaines, science et technologie: M. Abdurrahman Mokhtar (Libye)
5. Infrastructures et énergie: Dr Raj Gowtan Chintaram (Maurice)
6. Économie rurale M. Guy Mpembele Kisoka (République démocratique du Congo)
7. Commerce et industrie: M. Godfrey Selematsela (Afrique du Sud)
8. Affaires économiques: Mme Monde Reberiah Kabandula (Zambie)
9. Femmes et genre: M. El Hacene Mbareck (Mauritanie)
10. Programmes intersectoriels: Dr Serge Michel Kodom (Togo)

5. Les élections se sont bien déroulées, mais quelques problèmes d'interprétation du Règlement intérieur ont été relevés. L'Assemblée générale a souligné la nécessité de réviser le Règlement intérieur afin de rendre claires toutes les dispositions. Elle a également souligné la nécessité de satisfaire pleinement aux critères et aux directives des organes de décision de l'UA en ce qui concerne la politique de genre. Si, lors des élections à mi-parcours, la représentation des femmes au sein du Bureau a doublé, une seule femme a été élue comme présidente d'un groupe sectoriel. Cependant, ce fait peut être attribué à la faible représentation et à la participation minimale des femmes dans les organisations de la société civile africaine en général et à l'ECOSOCC en particulier. Le Comité permanent est résolu à travailler, en collaboration avec les membres de l'Assemblée générale, le secrétariat, le Conseil des OSC africaines et toutes les parties prenantes afin d'accroître la participation effective des jeunes, des personnes ayant des besoins spéciaux et des femmes en vue de mettre pleinement en œuvre la politique de genre de l'UA et d'autres politiques de l'Union à l'ECOSOCC. Outre la représentation, l'ECOSOCC est également résolu à assurer une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et une meilleure inclusion des femmes.

6. Il est important de noter que la deuxième Assemblée générale est constituée de (83) membres originaires de (37) États membres, ce qui constitue une grande avancée par rapport à la première Assemblée générale qui avait seulement (60) membres venant de (29) États membres. L'Organe continuera d'œuvrer à l'amélioration et à l'accroissement de la participation de la société civile dans son ensemble, et à attirer davantage d'OSC des États membres non représentés.

III. PLAN STRATÉGIQUE ET STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ECOSOCC

7. L'ECOSOC a senti la nécessité d'élaborer un plan stratégique qui définisse clairement ses domaines prioritaires à court et à moyen terme. Ce plan stratégique est lié au cycle du premier Plan décennal de mise en œuvre de la Commission de l'UA. L'Assemblée générale de l'ECOSOCC qui vient juste de s'achever a examiné et approuvé le Plan stratégique et la Stratégie de communication de l'ECOSOCC, ainsi que le logo proposé pour l'ECOSOCC. C'est une étape importante pour l'ECOSOCC puisque c'est la première fois dans son histoire qu'il élabore un plan stratégique définissant les orientations à long terme pour ses programmes et activités. Le Plan stratégique a été élaboré sur la base de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui énonce la vision de l'Union africaine de construire «une Afrique intégrée, prospère et

pacifique, conduite et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Le Plan intègre les missions et les fonctions de l'organe telles que définies à l'article 5 et à l'article 22 de l'Acte constitutif de l'Union. C'est le résultat d'un travail fait sur une base volontaire par un groupe de travail interne. Le groupe de travail était dirigé par Mme Fatima Karadja, ancienne présidente suppléante ; des membres de l'Assemblée générale, des organisations de la société civile, de la Direction de la planification stratégique de la Commission de l'UA, ainsi que de la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO) qui assure le Secrétariat de l'ECOSOCC ont participé aux activités du groupe

IV. CADRE POUR LA CRÉATION DES SECTIONS NATIONALES

8. La création des sections nationales de l'ECOSOCC est vivement recommandée. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé au Comité permanent de finaliser le cadre pour les sections nationales de l'ECOSOCC, avec la contribution des membres de l'Assemblée générale, pour soumission ultérieure à l'adoption des organes de décision compétents. Il convient de rappeler que les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.869(XXVI) du 23 au 27 janvier 2015 et EX.CL/Dec.924(XXVI) de juin 2015 demandent la création des sections nationales de l'ECOSOCC en tant que cadres de responsabilisation des membres élus et en tant que canaux de diffusion de l'information et outils de mobilisation du soutien aux programmes et activités de l'UA. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé à tous les membres d'accorder la priorité à la création des sections nationales de l'ECOSOCC en collaboration avec leurs gouvernements. Elle a également recommandé que l'ECOSOCC associe activement les anciens membres de l'Assemblée générale à l'effort de création des sections nationales.

V. ÉLABORATION DE POLITIQUES PERTINENTES ET DE DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

9. Les documents et les cadres stratégiques sont des outils opérationnels essentiels qui définissent les objectifs et les processus à long terme, une structure et des règles et des procédures, permettant ainsi à une institution de fonctionner de manière cohérente. S'agissant d'une institution de renommée comme l'ECOSOCC, on ne soulignera jamais assez l'importance de ces documents stratégiques et opérationnels. Afin d'assurer l'opérationnalisation efficace de l'organe, l'Assemblée générale de l'ECOSOCC a senti la nécessité de mettre en place les documents stratégiques et opérationnels pertinents pour assurer le bon fonctionnement de l'organe. Divers comités techniques de l'Assemblée générale ont été constitués pour travailler sur les documents ci-après: le cadre des sections nationales de l'ECOSOCC, la stratégie de communication, le plan stratégique et l'image de l'organe.

10. En outre, l'Assemblée générale a constitué un groupe de travail composé de six (6) membres de l'Assemblée générale pour examiner les amendements plus larges aux Statuts de l'ECOSOCC, faire des propositions d'amendements supplémentaires et préparer un projet de document pour examen par le Bureau du Conseiller juridique de l'Union. Le même groupe de travail a également été chargé d'examiner les projets d'instruments juridiques qui avaient été présentés à l'Assemblée générale; à savoir le Code de déontologie et de conduite, le Règlement intérieur du Comité permanent et le Règlement intérieur du Comité de vérification des pouvoirs.

VI. TRANSFERT DU SIEGE DU SECRETARIAT DE L'ECOSOCC À LUSAKA (ZAMBIE)

11. L'Assemblée générale de l'ECOSOCC a pris note de la décision Assembly/AU/Dec.4(XXVI) par laquelle la Conférence s'est félicitée de l'offre de la République de Zambie d'accueillir le Secrétariat de l'ECOSOCC. Le Comité permanent croit comprendre que, conformément à la décision susmentionnée, la Commission de l'UA est chargée d'entreprendre la mission d'évaluation appropriée et de soumettre à la prochaine session ordinaire de la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport détaillé définissant tous les aspects importants, en particulier les implications juridiques, administratives, structurelles, logistiques et financières du transfert du Siège. Le Comité permanent a également pris note du fait qu'un rapport complet devrait être soumis au prochain Sommet ordinaire de l'UA.

VII. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

12. La deuxième Assemblée générale de l'ECOSOCC a consacré les deux premières années à la mise en place des mécanismes opérationnels clés pour l'ECOSOCC, comme l'illustrent la production d'un plan stratégique qui comprend également une structure proposée, l'opérationnalisation des groupes sectoriels et enfin la création d'un comité chargé d'examiner les différents documents juridiques et de proposer des amendements, et l'harmonisation des statuts et du Règlement intérieur qui guide le fonctionnement de l'organe, ainsi que les questions relatives au processus de transfert du siège.

13. Après avoir établi les bases de son fonctionnement, la deuxième Assemblée générale au cours de son deuxième mandat, mettra l'accent sur l'exécution de ses fonctions techniques en tant qu'organe consultatif de l'Union.

14. Enfin, nous souhaitons exprimer nos remerciements à la Commission de l'UA, en particulier au Secrétariat de l'ECOSOCC qu'est la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO) sous la direction de ses responsables actuels, pour le travail accompli depuis l'installation de la deuxième Assemblée générale de l'ECOSOCC. Nous exprimons également nos remerciements aux dirigeants sortants de l'organe pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de l'exécution du mandat de l'ECOSOCC. Le Bureau, le Comité permanent, le Comité de vérification des pouvoirs et l'Assemblée générale de l'ECOSOCC expriment leur remerciement au Bureau du Président de la Commission pour son soutien inébranlable.

PROJET
DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)
Doc. EX.CL/1031(XXXI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de l'ECOSOCC et des recommandations qui y sont contenues;
2. **FÉLICITE** les dirigeants nouvellement élus de l'ECOSOCC et **ENCOURAGE** l'ECOSOC à jouer efficacement son rôle et à assumer les fonctions consultatives attendues;
3. **FÉLICITE** l'ECOSOCC pour les activités qu'elle a entreprises au cours de la période considérée, notamment l'opérationnalisation des groupes sectoriels et l'adoption de son plan stratégique;
4. **DEMANDE** à la Commission et aux États membres de mettre en œuvre les décisions antérieures sur l'ECOSOCC, conformément aux réformes actuelles de l'UA;
5. **FÉLICITE** la Commission pour ses efforts qui ont permis le bon déroulement de la deuxième session de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, et des élections à mi-parcours.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2017

Rapport du Conseil Économique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCCO)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3603>

Downloaded from African Union Common Repository